

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

Extrait du Registre des Délibérations

Du Comité Syndical

Séance du vendredi 24 mai 2019

DCS21-2019

Membres en exercice
Au titre du Réseau : 152
Quorum : 77
Présents : 48
Pouvoirs : 30
Votants : 78

Membres en exercice
Au titre du SCoT : 79
Quorum : 40
Présents : 35
Pouvoirs : 14
Votants : 49

Date de convocation :
15/05/2019

**Adhésion de la
Communauté de
Communes Omaha-Isigny
Intercom**

Le vendredi 24 mai 2019, à 12h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Edith HEUZE, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Pascal SERARD, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Bernard LEBARON, M. Patrice PILLET, M. Alain PINABEL

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Communauté de communes Blangy Pont-l'Évêque Intercom : M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant)

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Anne BAUGAS, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquin PUEYO (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Grégory BERKOVICZ (pouvoir à M. Patrice COLBERT), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Dominique GOUTTE (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Xavier HAY (pouvoir à M. Pascal JOUIN), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Robert MICHEL), M. Lionel POULLIAS (pouvoir à Mme Edith HEUZE), M. Joël SUZANNE (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN)

Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : M. François BRIERE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Guy CHOLOT (pouvoir à M. Bernard LEBARON), M. Jacques COQUELIN (pouvoir à M. Patrice PILLET), Mme Yveline DRUEZ (pouvoir à M. Alain PINABEL), M. Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à M. Benoît ARRIVE)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Frédéric LEGOUVERNEUR)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Paul CHANDELIER)

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Michel BAR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Clara DEWAELE-CANOUEL)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER (pouvoir à M. Pascal POURNY)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Xavier PICHON)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à M. Yves DESHAYES), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Daniel MACE)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : M. Michel RICHARD

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Elisabeth BURNOUF

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Benoît CHARBONNEAU, M. François-Paul GILAS, M. Jean-Paul SOULBIEU, M. Dany TARGAT, M. Hubert MASTROTOTARO

Blangy Pont l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN, M. Erick BEAUFILS

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD

Adhésion de la Communauté de Communes Omaha-Isigny Intercom

Exposé :

Par arrêté préfectoral daté du 17 mars 2015, le Pôle métropolitain dénommé Caen Normandie Métropole a été créé en application des articles L. 5212-16, L.5731-1, L.5731-2 et L.5731-3 du Code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical de Caen Normandie Métropole peut, de sa propre initiative, et conformément à l'article L5211-18-I-2° du CGCT, proposer par délibération à des EPCI d'adhérer au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Par délibération en date du 14 mars 2019, la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom a décidé d'adhérer au Pôle Métropolitain.

Le comité syndical est donc invité à délibérer sur la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom

Vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2015 autorisant la constitution du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au 1er avril 2015 ;

Vu les Statuts de Caen Normandie Métropole ;

Considérant la vocation du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole à s'étendre dans le cadre d'un fonctionnement en réseau;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 mai 2015

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom
- DECIDE de modifier les statuts relatifs à l'extension de périmètre de Caen Normandie Métropole

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

1a Isigny Intercom

